

Transformez votre **expérience** en **diplôme** par la **VAE**

Validation des acquis de l'expérience

Test

Êtes-vous concerné · concernée par la VAE ?

- ☐ Vous travaillez dans le secteur du jeu vidéo
- ☐ Vous êtes devenu · devenue un · une **experte dans votre spécialité** (game design, conception sonore, conception visuelle, ergonomie et UX, management de projet, programmation...)
- ☐ Vous êtes **autonome**... tout en travaillant en équipe projet
- ☐ Vous ne disposez **pas de temps pour partir en formation**
- ☐ Vous ne possédez pas de **diplôme** à ce niveau et dans cette spécialité
- ☐ Vous souhaitez être **reconnu · reconnue par votre employeur**
- ☐ Le diplôme vous permettra de faire **évoluer** votre parcours professionnel (par exemple, **enseigner** dans cette spécialité)

Vous avez coché au moins la première case ?

N'hésitez pas à vous informer, la VAE est un dispositif qui peut vous intéresser !



La VAE est un **acte officiel** qui permet la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience.

Une **expérience solide** dans le domaine des jeux et médias interactifs est nécessaire pour engager une VAE : la nature, le niveau et la durée des activités exercées doivent être en rapport avec la certification visée.

Le Cnam-Enjmin vous accompagne, si nécessaire à distance, dans l'élaboration et la rédaction d'un dossier VAE qui sera remis au jury.

Vos acquis d'expérience seront évalués et le **jury** vous délivrera **tout ou partie du diplôme**. Tous les diplômes du Cnam-Enjmin sont accessibles par la VAE.